

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Comité Social Territorial local (CST)



À NOTER DANS VOS AGENDAS !

Le 10 décembre 2026

Votez à l'urne pour élire vos représentants du personnel
au Comité Social Territorial.



POURQUOI VOTER ?

**Votez pour vos représentants qui défendront
vos intérêts professionnels collectifs**

*Exemples : régime indemnitaire, conditions de travail, télétravail,
protection sociale complémentaire...*



QUI VOTE ?

**Titulaires ou stagiaires, contractuels, apprentis...,
tous concernés !**

***Pour plus d'informations, contactez votre service
Ressources Humaines***